



Association C du Vent

Dourguelen

29380 BANNALEC

Le Télégramme

Quimperlé

Bannalec, le 03 novembre 2015

Objet : *Projet de parc éolien à Kerdouzet à SCAËR.*

Bonjour,

En tant que membres du Comité de pilotage du Schéma éolien de la Cocopaq nous souhaitons réagir à votre article du mardi 3 novembre 2015 sur Scaër : « *éoliennes. un mât de mesure à Kerdouzet* »

Le projet de Kerdouzet référencé 11 au schéma éolien est devenu ZDE 3 lors de la phase finale des études de faisabilité.

Une demande de ZDE (Zone de Développement de l'Eolien) a été faite par la Cocopaq à la Préfecture du Finistère.

Monsieur le Préfet, Pascal MAILHOS, dans son Arrêté du 22mars 2011, **refuse la création de la ZDE 3** de Kerdouzet, « *Considérant la proximité immédiate du monument historique inscrit « la Chapelle de Coadry » depuis lequel le seul cône de vue dégagée s'ouvre sur le territoire identifié pour l'implantation de la ZDE n°3 et qu'au vu de la qualité de ce monument historique, il y a lieu de préserver le paysage naturel de ce secteur* ». vu l'**Avis défavorable** de la **Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites**, du 1^{er} Février 2011.

Les ZDE ont été supprimées en 2013 par la Loi Brotte. Malgré tout nous sommes très surpris de voir réapparaître ce projet, vieux de 4ans et demi, à ce même endroit, donc avec le même impact sur la Chapelle de Coadry.

Dans votre article du 9 septembre 2015 vous annoncez 22 éoliennes à l'horizon au nord de Scaër entre les parcs de Miné Kervir, Le Merdy , Crénorien et Roudouallec.

Ce parc va accentuer le mitage du Territoire, apporter des nuisances complémentaires , problèmes de santé et dévaluer lourdement le patrimoine des riverains.

Notre association en tant que membre du comité de pilotage du Schéma éolien de la Cocopaq va dans les mois à venir être très vigilante sur ce dossier et veiller à ce que la loi soit respectée.

Cordialement

Philippe FATRAS